

Nombre de membres
En exercice : 59
Présent-e-s : 53
Représenté-e-s : 5
Excusé-e-s :
Absent-e-s : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REIMS

SEANCE DU 30 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le lundi trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par courrier ou courriel du mardi vingt-quatre mars, assortis de l'ordre du jour et des notes explicatives de synthèse, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du CGCT, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Adeline HAZAN, Maire de la Ville de Reims.

Étaient présents :

Mme Adeline HAZAN
M. Eric QUENARD
M. Serge PUGEAULT
Mme Sarah OUAJA OK
Mme Christine MICHEL
M. Stéphane JOLY
Mme Pascale MARTIN
M. Jean-Claude LAVAL
M. Jacques MEYER
Mme Laurence DELVINCOURT
Mme Virginie COEZ
M. Ali AISSAOUI
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Raymond JOANNESSE
Mme Christiane KUTTEN
M. Jacques COHEN
Mme Mireille WOJNAROWSKI
M. Karim MELLOUKI
Mme Nathalie MALMBERG
M. Michel GUILLAUDEAU
Mme Joëlle MACQUART
M. Vincent THIERRY
M. Dominique BUNEL
M. Hassan ERRETTAT
Mme Jacqueline DAHLEM
Mme Corinne BERRIOT
M. Hervé TOULLEC
Mme Zara PINCE
M. Olivier NOSTRY
Mme Jeannine DAVIS
Mme Marie-France PIETTE
M. Thierry WIPPLER
Mme Marie-Thérèse MONNOT
M. Nicolas BARDIN
Mme Stéphanie CAILLIES
M. Salah BYAR
Mme Claude VERDIÈRE
M. Cédric LATTUADA
Mme Marie-Françoise MILLET
M. Serge ESCOUTE
M. Gilbert BARABAN
Mme Catherine VAUTRIN
Mme Evelyne BRUSCHI
M. Jean-Marc ROZE
Mme Johanna TOUZEL
Mme Katia HOSTEQUIN
M. Pascal LABELLE
Mme Kim ANCEAUX-DUNTZE
M. Xavier ALBERTINI
M. Franck NOËL
Mme Jocelyne LHOTEL
M. Benjamin DEVELEY
Mme Elizabeth VASSEUR

Étaient représentés :

Mme Nadia ABID a donné pouvoir à M. Michel GUILLAUDEAU
M. Francis HENON a donné pouvoir à M. Gilbert BARABAN
M. Alain BISTEUR a donné pouvoir à M. Eric QUENARD
Mme Saïda BERTHELOT a donné pouvoir à M. Cédric LATTUADA
M. Jean-Marie BEAUPUY a donné pouvoir à M. Franck NOËL

Était absente :

Mme Sandrine LEBEL

Secrétaire :

Mme Elizabeth VASSEUR

Vice Secrétaire :

M. Franck NOËL

**SUPPRESSION DE POSTES D'ENSEIGNANTS
DANS L'ACADEMIE DE REIMS
VOEU**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 selon lequel le Conseil Municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local,

Vu l'article 11 du règlement intérieur de l'assemblée municipale,

Considérant le projet de vœu relatif à la suppression de postes d'enseignants dans l'Académie de Reims, présenté par la majorité municipale,

Vu la note explicative de synthèse jointe à la convocation, support de la présentation faite par le rapporteur en séance, valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

d'adopter le texte de vœu ci-annexé.

Le Conseil adopte les conclusions du rapport qui précède
(suivent les signatures)

Copie certifiée conforme par Madame la
Maire : qui atteste, en outre, que le compte
rendu de la séance dans laquelle a été prise la
présente délibération a été affiché à la porte de
la Mairie le : 31 mars 2009



Adeline Hazan

Adeline HAZAN

Maire de Reims

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
de REIMS

- 1 AVR. 2009



**Vœu sur les suppressions de postes d'enseignants
dans l'Académie de Reims**

La Ville de Reims est particulièrement préoccupée et inquiète des annonces de suppressions de postes dans l'Education Nationale sur l'Académie de Reims. En effet, selon le rectorat, 299 équivalents temps plein seraient supprimés à la rentrée prochaine sur la région Champagne-Ardenne.

La Marne est d'ailleurs la principale victime avec 43,5 suppressions de postes dans les écoles maternelles et élémentaires, 36 dans les collèges et SEGPA, 28 dans les lycées professionnels et 95 dans les lycées d'enseignement général et technique, soit 202,5 sur l'ensemble du département. Dans un tel climat, il est malheureusement très probable que les établissements rémois soient particulièrement touchés.

Même l'Université de Reims est touchée puisque, pour la première fois de son existence, des emplois (7) sont supprimés.

Ces suppressions, au-delà de la réduction démographique, sont la conséquence de choix gouvernementaux condamnables de ne pas remplacer un enseignant sur deux partant à la retraite et auront pour conséquence de fermer des classes à la rentrée prochaine et de diminuer le taux d'encadrement des élèves. Ainsi, les classes auront des effectifs plus importants, ce qui constituera une baisse objective de la qualité du service apporté à l'enfant.

La qualité de l'enseignement nécessite des moyens humains conséquents. D'ailleurs depuis 2002, il est à noter que le nombre d'enfants par classe à Reims augmente de manière continue, alors qu'il avait baissé entre 1997 et 2002, ce qui témoigne que les suppressions de postes annoncées relèvent des choix politiques du gouvernement.